



Conseil économique, social
et environnemental

Les « musées de France » en Bretagne : de la conservation à la conversation

Synthèse adoptée en session plénière le 16 juin 2014

Rapporteurs : Mme Viviane Serrano et M. Jean-Bernard Sollicec

Les musées sont des lieux de mémoire qui, depuis leur origine, entretiennent une relation étroite avec les arts, les sociétés, les sciences et l'éducation. Pendant l'Antiquité gréco-romaine, ils étaient des temples dédiés aux *muses*, ces divinités inspiratrices des arts. Lieux d'exposition d'œuvres d'art, ils constituaient aussi des foyers de rayonnement intellectuel fréquentés par de nombreux savants. En France, jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, la fréquentation des musées reste le privilège d'une élite politico-religieuse. La Révolution Française marque une rupture majeure : le patrimoine devient la propriété de la nation toute entière. Les collections royales, les biens de l'Eglise et ceux des émigrés sont en grande partie nationalisés. A cette époque remonte la création de grands musées nationaux ouverts au public tels que le Musée du Louvre. En 1801, le Consulat crée 15 musées provinciaux, dont un en Bretagne : le Musée des beaux-arts de Rennes. A partir du XIX^{ème} siècle, les musées se multiplient en Europe et se démocratisent en France. Sous la III^{ème} République, leur rôle éducatif et culturel se développe, que ce soit lors de grandes expositions populaires ou aux côtés de l'école, dont ils deviennent le corollaire pédagogique, mission confirmée par la loi du 4 janvier 2002 relative aux « musées de France¹ ».

Le Code du patrimoine définit le musée comme étant « *toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public* ». Il existe une multitude de musées en France. Parmi eux, les « musées de France » sont des musées reconnus par l'Etat dont les collections publiques ou privées, considérées comme un patrimoine national, sont protégées et placées sous son contrôle scientifique et technique.

Sur environ 235 musées répertoriés en Bretagne, seuls 35 sont reconnus « musées de France ». Du Musée du Château de Vitré au Musée des phares et balises d'Ouessant, du Musée d'art et d'histoire de Saint-Brieuc à l'annexe du Musée national de la Marine de Port-Louis, leurs collections, leurs tailles, leurs statuts et leurs moyens sont très hétérogènes. Pourtant, quelle que soit leur autorité de rattachement, tous sont soumis aux obligations et missions définies par la loi, y compris en termes de qualification professionnelle : conservation et enrichissement des collections, accessibilité au public, actions d'éducation et de diffusion, connaissance et recherche.

C'est principalement en raison de ces exigences qualitatives que le Conseil régional de Bretagne a retenu les « musées de France » comme champ d'intervention exclusif et volontariste de sa politique muséale, en l'intégrant à sa politique plus globale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine. C'est également ce motif qui a présidé au choix du CESER de Bretagne de retenir cette catégorie des « musées de France » pour son étude, même si l'ensemble des musées en Bretagne contribuent, quel que soit leur statut, au développement et au rayonnement culturel régional. Si l'ensemble des missions des « musées de France » sont liées et demeurent en toile de fond de sa réflexion, le CESER a décidé de centrer cette dernière sur leur rôle éducatif et

¹ Dans le texte, l'expression « *musée de France* » est employée au sens de musée ayant l'appellation nationale « musée de France »

culturel, en s'intéressant plus particulièrement aux jeunes publics et en demeurant attentif aux publics habituellement éloignés de leur fréquentation.

Tout d'abord, nous verrons que si les « musées de France » en Bretagne bénéficient d'une appellation unique, leur réalité est plurielle (1). Ensuite, nous présenterons quelques rares données sur leurs publics, des plus familiers aux plus éloignés (2). Puis, nous montrerons que, malgré des moyens inégaux et souvent précaires, une réelle dynamique éducative et culturelle est à l'œuvre (3). Enfin, nous présenterons les préconisations du CESER pour mieux soutenir cette dynamique au niveau régional (4).

1. Les « musées de France » en Bretagne : une appellation unique mais une réalité plurielle

L'inégale mise en œuvre des obligations découlant de l'appellation « Musée de France » dessine un paysage très hétérogène, d'autant plus que leurs tailles et leurs moyens sont très variables.

1.1. Une répartition interdépartementale disparate et des statuts divers

A l'échelle nationale, la Bretagne compte un nombre relativement peu élevé de « musées de France ». Elle est, en France, la région de l'Arc Atlantique qui en compte le moins (ex : 54 en Pays de la Loire, 50 en Basse-Normandie). Par ailleurs, les musées concernés se répartissent inégalement selon les départements. Avec 13 « musées de France », le département du Finistère est celui qui en compte le plus. Suivent le Morbihan avec 10 musées et l'Ille-et-Vilaine, avec 9. Quant aux Côtes d'Armor, elles se singularisent avec seulement 3 « musées de France ». La très grande majorité de ces « musées de France » relèvent de collectivités territoriales ou de leurs groupements² (26 musées). A noter qu'aucun « musée de France » n'est à ce jour régionalisé (le Fonds régional d'art contemporain de Bretagne n'est pas un « musée de France »). On ne trouve qu'un seul musée national en Bretagne dont les sites sont répertoriés comme « musées de France » : le Musée national de la Marine avec ses deux annexes de Brest et de Port-Louis. A ce dernier, il faut ajouter le Musée des phares et balises d'Ouessant dont la majeure partie de la collection appartient à l'Etat. Les quelques « musées de France » qui restent sous statut associatif (5 musées) sont le plus souvent fragiles et ne survivent en grande partie que grâce à l'aide de la collectivité. Enfin, de façon atypique, la collection du Musée des Rochers-Sévigné à Vitré appartient à une société privée³.

1.2. Une fréquentation très variable d'un musée à l'autre

La fréquentation annuelle des « musées de France » en Bretagne est d'environ 1 million d'entrées, mais elle fluctue fortement d'un musée à l'autre, entre 1 500 et 120 000 visites en 2011. Cette même année, un seul « musée de France » a connu une fréquentation annuelle supérieure à 100 000 visites : le Musée des beaux-arts de Quimper (120 000 entrées, en raison de l'attractivité exceptionnelle de l'exposition temporaire d'intérêt national « *De Turner à Monnet* »). Viennent ensuite, entre 60 000 et 70 000 visites, les Musées de la Compagnie des Indes et de la Marine de Port-Louis, le Musée des beaux-arts de Rennes et le Musée national de la Marine de Brest. Suit un autre groupe de musées autour de 40 000 visites annuelles : le Port-musée de Douarnenez, le Musée de Bretagne à Rennes, l'Ecomusée du pays de Rennes-La Bentinais, le Musée des beaux-arts de Pont-Aven et le Musée départemental breton de Quimper. Assez proche du groupe précédent, on trouve le Musée d'art et d'histoire de Saint-Brieuc (le plus fréquenté des 3 « musées de France » des Côtes-d'Armor), puis le Musée de préhistoire de Carnac. En 2011, 5 « musées de France » ont connu une fréquentation allant de 1500 à 7000 visiteurs, en raison essentiellement de leur petite taille.

2 Le critère retenu ici est celui de l'institution propriétaire de la collection principale du « musée de France » (et non de son autorité gestionnaire)

3 Réexamen d'appellation « musée de France » en cours

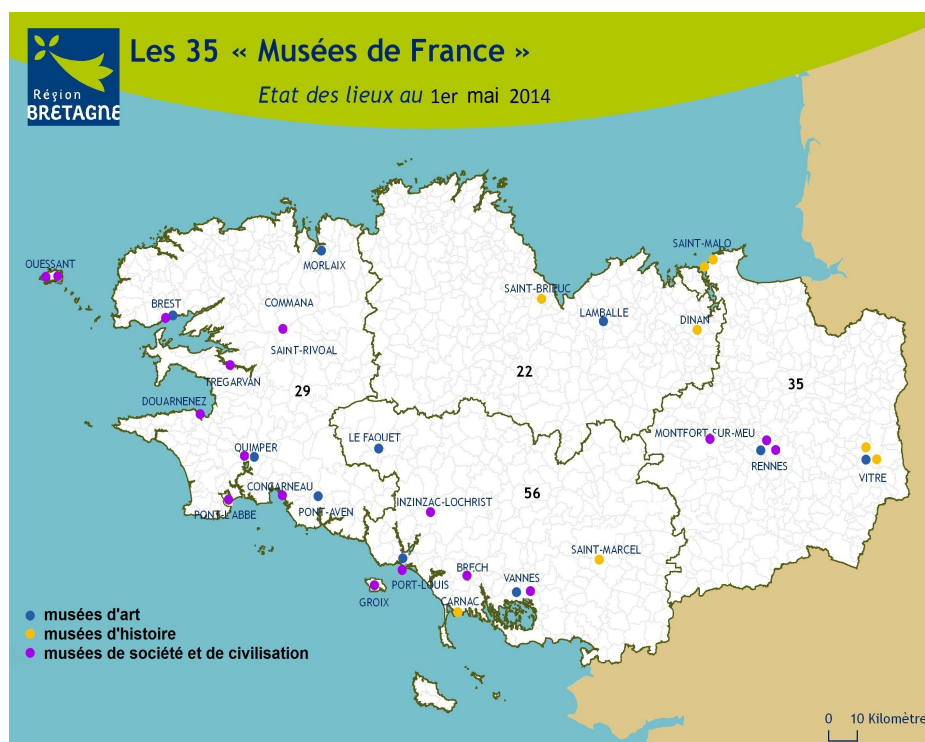
Ces données de fréquentation doivent toutefois être relativisées car, d'une année sur l'autre, des événements exceptionnels peuvent les influencer fortement à la hausse ou à la baisse : succès d'une exposition temporaire d'intérêt national, fermeture partielle ou totale pour travaux...

1.3. Une mosaïque de collections

Du point de vue éducatif et culturel, la mosaïque des collections des « musées de France » constitue une ressource pédagogique très riche. Si les typologies de collection varient selon les sources et s'il n'est pas rare de rencontrer plusieurs thématiques au sein d'un même musée, on peut néanmoins distinguer 3 grandes catégories « de musées de France » en Bretagne⁴ :

- les musées d'art (ex : Musée des beaux-arts de Pont-Aven),
- les musées d'histoire (ex : Musée de la Résistance bretonne à Saint-Marcel),
- les musées de société et de civilisation (ex : Ecomusée des Monts d'Arrée, Port-Musée de Douarnenez).

En Bretagne, les musées de société et de civilisation sont les plus nombreux (17), suivis des musées d'arts (10) et des musées d'histoire (8). De manière étonnante, on ne trouve pas, en Bretagne, de « musée de France » relevant de la catégorie « nature, sciences et techniques ». Ainsi, bien que dotée d'un patrimoine naturel remarquable, la Bretagne ne dispose pas d'un muséum régional d'histoire naturelle⁵.



Source : DRAC Bretagne, exploitation et carte CESER Bretagne

1.4. Des moyens financiers, humains et matériels très divers

La variété des « musées de France » en Bretagne est encore plus flagrante lorsqu'on compare leurs moyens financiers, humains et matériels.

Selon les institutions, les *moyens financiers* sont de niveaux très différents, reflétant autant leur taille que les choix politiques et les ressources de leur autorité de rattachement. Les ressources propres varient aussi selon les politiques tarifaires, allant de la gratuité totale ou catégorielle aux

4 Sur la base de la typologie du Ministère de la culture (Patrimostat 2011)

5 On y trouve pourtant deux sites du Muséum national d'histoire naturelle à Concarneau (Marinarium) et Dinard.

entrées payantes majoritaires avec des tarifs réduits. Les produits des ventes de biens et services culturels aux visiteurs peuvent aussi représenter une recette propre non négligeable pour certains musées.

S'agissant des *moyens humains*, le statut de « musée de France » impose légalement la présence de professionnels qualifiés (conservateurs, restaurateurs, médiateurs notamment), or cette exigence est inégalement respectée selon les institutions. Par exemple, alors que tous les « musées de France » devraient disposer d'un service des publics (parfois appelé « service éducatif ») avec au moins un emploi permanent de médiateur qualifié, seulement la moitié d'entre eux respectaient en 2013 cette obligation. De même, quelques « musées de France » n'étaient pas dirigés par un conservateur qualifié. Selon la taille et la fréquentation des musées, les moyens humains sont logiquement très différents. A ces emplois professionnels, il faut ajouter l'implication de nombreux bénévoles, comme par exemple ceux des Associations d'amis de musées fédérées au sein d'un Groupement régional qui compte, en Bretagne, près de 3 000 membres répartis dans 12 associations.

Enfin, s'agissant de musées qui sont des lieux physiques permettant la rencontre réelle entre des visiteurs et des œuvres authentiques, *les moyens matériels* sont particulièrement importants. Là encore, les situations sont très diverses selon les musées. La localisation du musée et son accessibilité par les transports individuels ou collectifs sont des critères discriminants. Certains bénéficient de sites touristiques, littoraux ou urbains attractifs et accessibles (ex : Musée de Préhistoire de Carnac, Musée de Bretagne à Rennes) alors que d'autres sont plus isolés géographiquement (ex : Ecomusée des Monts d'Arrée). Les conséquences sont importantes en termes de fréquentation, par exemple s'agissant des visites touristiques ou scolaires. Outre le site, l'architecture du bâtiment lui-même est également un facteur de différenciation : esthétique extérieure et intérieure, capacité d'accueil, volume et aménagement des espaces d'exposition, confort de visite, présence ou non d'une salle pédagogique... La muséographie et les technologies du musée peuvent aussi être plus ou moins récentes et l'accessibilité aux personnes en situation de handicap très variable.

1.5. Un système d'acteurs assez complexe et à géométrie variable

Si leur statut légal, le conseil et le contrôle exercés par l'Etat en région fédèrent les « musées de France » par delà leur diversité, leur rôle éducatif et culturel est au cœur d'un système d'acteurs diversifié. Celui-ci diffère selon leur mode de gouvernance et la nature juridique de leur autorité de rattachement (Etat, collectivité locale, association), selon leurs modes de financement, selon les partenariats tissés du niveau local à l'échelle internationale. Leurs associations d'Amis de musée peuvent également être plus ou moins impliquées dans leurs activités. Si le musée dispose d'un vrai service des publics qualifié, il peut plus aisément développer ses actions et coopérations avec la communauté éducative locale (établissements scolaires et leurs enseignants, associations d'éducation populaire, associations de solidarité, services publics locaux, familles...). La présence, au sein du musée, d'un enseignant conseiller-relais de l'Education nationale y contribue aussi fortement.

Ce réseau de partenaires et de relais est encore plus essentiel lorsqu'il s'agit d'organiser des actions mutualisées entre plusieurs musées (ex : « Bretagne-Japon 2012, un archipel d'expositions ») ou de médiation *hors les murs* à destination de publics éloignés ou empêchés (ex : jeunes défavorisés, personnes incarcérées, hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...) ou en situation de handicap (ex : visites tactiles pour les personnes mal ou non voyantes, ateliers pour personnes ayant un handicap intellectuel...).

2. Des publics familiers aux plus éloignés : une connaissance récente et fragmentaire

2.1. Une connaissance lacunaire et rarement régionalisée

La connaissance des publics des musées en France est récente, fragmentaire et très rarement régionalisée. Quant aux données sur les « musées de France » en Bretagne, elles se limitent à un simple décompte de leur fréquentation annuelle : près d'1 million de visiteurs en 2011, dont 14 % de visites scolaires et 60 % d'entrées payantes. Pour aller plus loin, il faut se référer à des études nationales dont les champs et les méthodes sont très hétérogènes (sondages auprès d'échantillons représentatifs de la population française et enquêtes auprès de visiteurs⁶).

2.2. Des pratiques de visite des musées socialement différenciées

Tout d'abord, s'agissant des pratiques culturelles au sens large, près d'un quart des Français ne fréquentent aucun équipement culturel dans l'année (cinéma, musée, bibliothèque...), les pratiques culturelles tendant à se cumuler chez les mêmes publics.

S'agissant des musées, un Français sur quatre n'y est jamais allé *au cours de sa vie* alors que 35 % ont visité au moins un musée ou une exposition *dans l'année*. La fréquentation des musées suit généralement le diplôme et le revenu : 12 % de la population française sans diplôme ont visité un musée dans l'année contre 72 % de celle de niveau Bac + 3 et supérieur.

Par ailleurs, la moitié des visites de musée s'effectuent en dehors de la commune ou de la région de résidence, d'où l'enjeu de leur fréquentation touristique. De plus, près de 9 visiteurs de musées sur 10 se déclarent très satisfaits à l'issue de leur visite, celle-ci correspondant à leurs attentes qui portent très majoritairement sur « les savoirs », loin devant « la beauté », « la détente » et « le partage ».

2.3. Des tarifs dont l'influence diffère selon les publics

S'agissant de l'influence des tarifs, si un Français sur quatre a renoncé à une visite patrimoniale à cause du prix d'entrée, pour les personnes les plus éloignées du monde de la culture, le prix n'est pas le principal obstacle, celui-ci étant plutôt d'ordre culturel, social et psychologique. Les visiteurs les plus sensibles au prix sont plutôt les publics occasionnels et moyennement familiers des musées. En revanche, les visiteurs réguliers et très familiers, tout comme les non visiteurs, sont peu influencés par le seul effet du prix.

Des expériences de gratuité totale ou catégorielle, ayant eu lieu en particulier dans les musées nationaux, ont montré une forte mobilisation des publics jeunes et étudiants, des catégories populaires et modestes, des publics *peu* familiers des musées, des visiteurs de proximité et des publics familiaux avec enfants. Toutefois, si la gratuité semble favoriser une certaine diversification sociale des visiteurs de musées, elle ne suffit pas, à elle seule, pour y attirer les publics qui en sont les plus éloignés. Pour toucher ces derniers, des actions et médiations spécifiques sont nécessaires, y compris hors les murs. Le « droit à l'indifférence », lorsqu'il est réellement choisi, est aussi permis...

2.4. Des jeunes publics plutôt familiers des musées

Concernant les jeunes publics des musées, les données sont encore plus rares, que les visites aient lieu dans le cadre scolaire ou en dehors.

⁶ Les sources des données présentées dans la présente synthèse sont détaillées dans le rapport du CESER

- L'importance des visites familiales et scolaires dans le parcours d'éducation artistique et culturelle

En France, 1/3 des visiteurs de musées et d'expositions y viennent avec des enfants et visitent d'abord les musées d'histoire, de sciences et de techniques. Les visites patrimoniales sont à leur apogée quand les enfants ont entre 6 et 10 ans, celles-ci étant souvent associées à une forme d'investissement scolaire mais aussi d'épanouissement personnel. Les effets du diplôme et du revenu sont moins déterminants chez les visiteurs familiaux avec enfants, l'identité parentale semblant aider à vaincre une certaine timidité culturelle.

En 2011, 140 000 visites scolaires ont été effectuées dans les « musées de France » en Bretagne, soit 14 % de leur fréquentation totale, taux légèrement plus élevé qu'au niveau national (10%). Si l'influence du climat familial est déterminante dans la formation des goûts ou dégoûts culturels des enfants, suivie à l'adolescence par celle du cercle des pairs, l'école joue un rôle avéré dans la démocratisation des sorties culturelles quel que soit l'âge, particulièrement chez les enfants issus de milieux défavorisés. Ainsi, entre 11 et 17 ans, les sorties scolaires pour visiter un musée ou un monument arrivent en tête de l'ensemble des sorties scolaires culturelles. La moitié des visites de musée ou de monument dans cette tranche d'âge s'effectuent dans le cadre scolaire. Cela explique en partie pourquoi la pratique des sorties au musée ou pour visiter un monument reste assez stable dans les trajectoires culturelles entre 11 et 17 ans, alors qu'à l'inverse la fréquentation des bibliothèques chute fortement. Les sorties pour visiter un musée ou un monument restent même la deuxième sortie des enfants jusqu'à 15 ans (après le cinéma et avant les parcs d'attraction et les bibliothèques) et la troisième à 17 ans (après le cinéma et les sorties sportives).

S'agissant des profils des jeunes visiteurs de musées et de monuments entre 11 et 17 ans, on observe que les enfants de cadres et ceux « scolairement à l'heure » sont davantage représentés. Par exemple, à 11 ans, les 3/4 des enfants de cadres ont visité un musée ou un monument dans l'année, contre la moitié des enfants d'ouvriers. A noter que les filles, surtout à partir de 15 ans, visitent plus fréquemment les musées et les monuments que les garçons, à l'exception notable des musées de sciences et techniques. Les jeunes scolarisés dans l'enseignement professionnel ont *en moyenne* moins de sorties culturelles (tous types de sorties confondus) que ceux des voies générales et technologiques. Il en va de même pour les enfants « scolairement en retard » par rapport aux élèves « à l'heure ». D'où l'importance d'être particulièrement attentif, tout au long de la scolarité, aux parcours d'éducation artistique et culturelle des enfants et adolescents les moins familiers des équipements culturels.

- Des jeunes plutôt familiers des musées et dont les pratiques culturelles s'autonomisent

Avec l'avancée en âge, les sorties culturelles des jeunes s'autonomisent en lien avec l'évolution de leurs univers sociaux et culturels. De diurnes elles deviennent plus nocturnes. Des expériences de nocturnes gratuites au musée rencontrent d'ailleurs un fort succès auprès des jeunes publics, notamment des étudiants, à condition toutefois que l'ambiance et l'offre culturelle soient adaptées à leurs attentes, y compris en termes de communication et de médiation. Les loisirs, devenant moins encadrés, passent de la *filiation* parentale et du cadre scolaire à l'*affiliation* au groupe des pairs et à l'expressivité des goûts personnels, ce qui provoque parfois un « choc de cultures » avec les institutions de transmission (école, famille, institutions culturelles).

Les musées sont concernés par ces mutations sociologiques, mais cela n'empêche pas les jeunes de continuer à les fréquenter, que ce soit dans le cadre scolaire, avec leur famille, avec des amis

ou plus rarement seuls. La génération des 15-30 ans est même celle qui présente le plus fort taux de visites de musées en France dont la moitié se déroule en dehors de la commune ou de la région de résidence. Les goûts muséaux des jeunes sont assez éclectiques même s'ils visitent plus fréquemment les musées d'art (beaux arts, arts modernes et contemporains notamment). Ils utilisent plus fréquemment Internet pour les aspects pratiques de la visite et pour partager leurs impressions sur les réseaux sociaux mais, contrairement à certaines idées reçues, les jeunes *seniors* ont un taux de visite *virtuelle* des musées presque deux fois plus élevé que celui des jeunes de 18-25 ans. D'une manière générale, l'usage d'Internet est apprécié *avant, pendant et après* la visite, mais les publics, quel que soit l'âge, recherchent d'abord le rapport physique et l'émotion directe face à l'œuvre ; ils apprécient avant tout les médiations humaines, l'outil numérique n'étant qu'un moyen et non une fin en soi.

3. Une dynamique éducative et culturelle à l'œuvre malgré les moyens inégaux et souvent précaires des politiques des publics

3.1. Une génération de professionnels dotée d'une culture des publics

Loin des stéréotypes qui font des musées de vénérables institutions élitistes, fermées et compassées, l'enquête menée par le CESER révèle tout au contraire une réelle dynamique à l'œuvre dans les territoires. Ce mouvement se fait sous l'impulsion de l'Etat en région (DRAC Bretagne), avec le soutien de nombreuses autorités locales et de partenaires tels que la Région Bretagne. Surtout, cette dynamique est le résultat de la compétence, du professionnalisme et de l'énergie d'une génération de conservatrices et conservateurs dotés, avec leurs équipes, d'une réelle culture des publics qui place le visiteur au cœur de la vie du musée. De celle-ci découle une grande attention portée aux actions éducatives et à la médiation, notamment en direction des jeunes publics et des publics éloignés, même s'il faut parfois faire avec peu de moyens...

3.2. Des musées au cœur des parcours d'éducation artistique et culturelle

Parmi les missions obligatoires des «musées de France», deux d'entre elles concernent particulièrement leur rôle éducatif et culturel : 1) « *Rendre leurs collections accessibles au public le plus large* » ; 2) « *Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture* ». Ces missions intègrent aujourd'hui l'enjeu plus vaste du *parcours d'éducation artistique et culturelle*. Pour ce qui concerne les jeunes scolarisés, la Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République consacre ce parcours en disposant que « *l'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques* ». Les musées, en particulier les «musées de France», ont toute leur place dans ce parcours d'éducation artistique et culturelle précisé par la circulaire interministérielle du 13 mai 2013.

Les apports éducatifs des musées sont en effet multiples. Dans le domaine de l'*éducation formelle*, ils contribuent à transmettre et donner goût aux savoirs. Le lien avec les programmes et les apprentissages scolaires est favorisé par la présence d'enseignants conseillers-relais de l'Education nationale qui, lorsqu'ils existent, jouent un rôle essentiel d'interface entre le musée et les établissements scolaires. Les musées contribuent aussi à l'*éducation informelle* : favoriser l'expérimentation, apprendre à regarder, cultiver l'attention, développer la curiosité et la sensibilité, l'imaginaire et la créativité, lutter contre les idées reçues, créer des ponts entre le passé et le présent, transmettre le plaisir de l'émotion esthétique, aider dans l'orientation et la vie professionnelle, voire créer des vocations pour les savoirs, les savoir-faire exposés et les métiers du musée, de l'art et de l'artisanat. La visite au musée peut aussi développer l'estime de soi et la capacité à s'exprimer... Enfin, visiter un musée est un acte social : il sensibilise à une

culture et à une citoyenneté communes en rendant familières les institutions culturelles, notamment auprès des enfants et des jeunes défavorisés socialement et culturellement.

3.3. Un potentiel éducatif immense mais des moyens dédiés insuffisants et souvent précaires

Le décalage est flagrant entre certains discours grandiloquents sur le développement de l'éducation artistique et culturelle en France et la pauvreté de fait des moyens financiers et humains alloués par l'Etat pour sa mise en œuvre en région, que ce soit ceux de la DRAC ou du Rectorat d'académie.

Du côté de l'Education nationale, en 2012/2013, au niveau de l'académie de Rennes, seuls 9 enseignants conseillers-relais étaient dédiés à 7 « musées de France » (sur les 35 « musées de France » existants). Ces derniers ne disposaient chacun que de 3 heures supplémentaires par semaine de présence effective au musée, pour près de 600 000 élèves scolarisés en Bretagne (public et privé). On mesure ainsi l'abysse existant entre les textes et la réalité du terrain. La situation est d'autant plus alarmante que comme nous l'avons vu, la fréquentation des musées est une des pratiques culturelles les plus déterminées socialement et culturellement et que la responsabilité de l'école dans la démocratisation culturelle est irremplaçable. Du côté du Ministère de la culture, la Bretagne est une région sous-dotée budgétairement au niveau national : en 2011, la DRAC ne disposait que de 2,10 € par élève scolarisé et par an pour soutenir l'ensemble des actions d'éducation artistique et culturelle dans l'académie (contre 2,96 € en moyenne nationale).

Quant aux musées eux-mêmes, malgré les conseils et les aides financières incitatives de la DRAC (dégressives sur 3 ans), il faut rappeler ici que seuls 16 d'entre eux bénéficiaient en 2013 d'un réel service des publics doté d'au moins un professionnel permanent qualifié en médiation. La responsabilité de certaines autorités locales (collectivités, associations) n'est donc pas non plus à minimiser dans cette situation alarmante, même si d'autres, au contraire, sont très investies et exemplaires dans l'éducation *aux et par* les musées.

Il ressort de l'étude du CESER que les services des publics, lorsqu'ils existent, sont souvent dotés de moyens financiers, humains et matériels insuffisants et précaires, alors même qu'ils sont au cœur de la fonction de médiation entre les publics et les œuvres et de la mission de démocratisation culturelle confiée par la loi aux « musées de France ».

3.4. Technologies et usages numériques : vers un « musée augmenté » ?

Le développement numérique des « musées de France », *in situ* et en ligne, constitue une réelle opportunité pour amplifier leur rôle éducatif et culturel en Bretagne, notamment auprès des jeunes publics. La numérisation des collections progresse rapidement, avec le soutien de l'Etat et de la Région. La Bretagne dispose d'un « écosystème numérique » favorisant l'innovation en ce domaine, avec une recherche et des entreprises à la pointe (ex : Institut de recherche technologique B-com, Pôle images et réseaux). La Région Bretagne est déjà très investie dans le développement des infrastructures (ex : Très haut débit pour tous) et l'encouragement à l'innovation dans les technologies et les usages : portail Internet des cultures de Bretagne « *Bretania* », futurs Espaces numériques de la connaissance...

Plusieurs expérimentations numériques ont déjà eu lieu ou sont en cours dans le champ du patrimoine et des musées en Bretagne ou à proximité : Guide mobile augmenté pour la visite des musées et expositions – GAMME – au Musée des Beaux-arts de Rennes ; jeu ludo-éducatif en réalité augmentée « Les seigneurs de Montfort » à l'Ecomusée de Montfort-sur-Meu ; application pour *smartphone* « Les Mystères de Rennes » pour faire découvrir aux jeunes, à travers un jeu (« *serious game* »), le patrimoine de la ville et les collections du Musée de

Bretagne. Des événements créatifs mettant en lien des musées et des communautés numériques sont également organisés tels que *Muséomix* au Musée d'histoire de Nantes en 2013 avec la co-création de médiations numériques innovantes et de prototypes d'objets. D'autres expériences et projets peuvent être cités : réalité virtuelle en 3 D et réalité augmentée avec des tablettes, des casques ou des lunettes connectées -en attendant les futures lentilles de contact numériques -, reproduction d'œuvres avec des imprimantes 3D, géolocalisation intérieure et extérieure, etc. La projection d'œuvres multimédias interactives sur des façades de bâtiments et monuments (« *mapping* ») pourrait aussi permettre d'étendre les espaces d'expositions et de communication des musées (ex : spectacle « Rendez-vous Place du Parlement » à Rennes, été 2013).

Le développement numérique des musées se fait aussi *en ligne* en permettant de démultiplier le rayonnement hors les murs du musée : préparation, personnalisation et prolongation de la visite (y compris par les publics scolaires), visite virtuelle des collections et numérisation d'expositions, partage sur les réseaux sociaux de son expérience de visite, *open data* (ouverture des données), communication en direction de la communauté éducative, information touristique, mise en réseau de communautés numériques (ex : *Muséomix*, Club innovation & culture France...).

L'innovation numérique est une réelle opportunité pour les « musées de France » de développer leur rôle éducatif et culturel auprès des publics, en particulier en direction des enfants et des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors. Toutefois, même si les technologies numériques font entrer les publics dans l'ère du « musée augmenté », elles ne sauraient se substituer à la médiation humaine et à la relation physique du visiteur face à l'œuvre dans ce lieu de mémoire incarnée qu'est le musée. C'est donc d'abord *humainement* que le musée doit être « augmenté ».

3.5. Un soutien volontariste du Conseil régional aux « musées de France », au-delà de sa politique du patrimoine

Le Conseil régional intervient de manière volontariste en soutien des « musées de France » considérant, aux côtés de l'Etat en région, que la conservation et la présentation des collections de ces musées sont d'intérêt régional, du point de vue culturel autant que touristique. Par sa politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en Bretagne, il contribue, à parité avec l'Etat, à l'enrichissement et à la restauration des collections à travers des fonds régionaux. Il subventionne certains investissements structurants des « musées de France » : création ou rénovation de bâtiments, modernisation de la muséographie et des outils technologiques...

La Région apporte aussi une aide financière à l'élaboration des « projets scientifiques et culturels » des « musées de France », documents stratégiques essentiels, en particulier pour leurs politiques des publics, incluant les actions éducatives et culturelles. Elle soutient également l'organisation d'expositions temporaires d'intérêt national ou régional, en particulier leur caractère itinérant et mutualisé (ex : « Bretagne-Japon 2012 »). L'Association régionale des conservateurs des musées de Bretagne bénéficie aussi du support régional : publication de la revue annuelle « Itinéraires », participation ponctuelle au financement d'un poste temporaire (ex : « Bretagne-Japon 2012 »), aide logistique à la communication... A travers le dispositif *Skoaz ouzh skoaz* (« épaulé contre épaulé »), elle encourage l'implication des habitants dans des projets patrimoniaux à travers le mécénat populaire. Par ailleurs, le Conseil régional soutient, par la voie d'un appel à projets, des actions de sensibilisation et d'éducation au patrimoine qui valorisent l'implication directe des jeunes et dont certaines concernent les musées.

Les « musées de France » étant au carrefour de nombreuses politiques publiques, d'autres actions du Conseil régional les concernent plus ou moins directement :

- *la politique touristique* (ex : promotion des musées sur le site du Comité régional du tourisme),
- *la politique culturelle* (ex : appel à projets « Place aux jeunes ») et linguistique (ex : médiations en breton),
- *la politique transversale de la jeunesse* (ex : soutien à l'engagement des jeunes dans des projets culturels, Conseil régional des jeunes lycéens et apprentis de Bretagne),
- *la politique formation* (ex : dispositif « Karta » de soutien au projet éducatif des lycées dans le champ de l'éducation artistique et culturelle, formation initiale et continue de certains professionnels des musées),
- *la politique des transports* (ex : tarifs réduits sur les TER pour se rendre à certaines expositions temporaires telles que « Terre neuve/Terre-neuvas » en 2013-2014, réduction permanente dans les TER pour les jeunes de moins de 26 ans),
- *la politique de développement numérique* (Très haut débit, portail des cultures de Bretagne « Bretania », Espaces numériques de la connaissance),
- *la politique de développement économique/innovation/enseignement supérieur/recherche* (ex : IRT B-com, Pôle images et réseaux, recherche universitaire...),
- *la politique d'aménagement du territoire* (ex : soutien à des « musées de France » en milieu rural),
- *la politique de développement durable et d'Agenda 21* (ex : soutien aux Ecomusées)...

4. Agir en Bretagne pour développer le rôle éducatif et culturel des « musées de France »

L'étude du CESER de Bretagne permet de dégager 5 enjeux stratégiques dont découlent des préconisations s'adressant prioritairement au Conseil régional en lien avec ses partenaires, en particulier l'Etat en région : politique ; scientifique ; organisationnel et économique ; technologique ; éducatif et culturel.

4.1. Un choix politique à faire : promouvoir une « culture des publics » plaçant le visiteur au cœur des musées

Il ne revient pas à la Région de se substituer au contrôle scientifique et technique de l'Etat, dans son rôle de garant national des exigences légales et réglementaires liées à l'appellation « Musée de France ». Elle peut en revanche continuer à agir en bonne intelligence territoriale avec ce dernier, pour contribuer, à travers ses politiques régionales, à **promouvoir, dans toutes les actions soutenues, une « culture des publics »** qui place le visiteur au cœur de l'ensemble des projets et activités des « musées de France » en Bretagne.

4.2. Un enjeu scientifique : mieux connaître les publics et les « non publics » des musées en région

Comment imaginer une stratégie politique fondée sur la culture *des publics* sans une culture sur *les publics* ? Il n'existe à l'heure actuelle aucune connaissance scientifique approfondie et régionalisée des publics des « musées de France » en Bretagne, et encore moins de leurs « non publics ». Le CESER préconise que le Conseil régional prenne l'initiative, en partenariat avec l'Etat en région, de créer **un pôle régional d'expertise et de ressources des publics des « musées de France » en Bretagne**. En s'appuyant sur les études et ressources existantes, ce pôle régional aurait une fonction d'observation des publics mais aussi d'évaluation partenariale des

politiques des publics des musées. Le pôle aurait également pour mission de développer la mise en réseau des musées, de faciliter la mutualisation de leurs actions et les échanges de bonnes pratiques, en particulier dans le champ de la communication, de la médiation, des actions d'éducation artistique et culturelle, de leur développement numérique et touristique.

4.3. Un défi organisationnel autant qu'économique : renforcer la structuration régionale des « musées de France » pour plus d'efficience et de créativité

Les 35 « musées de France » ont autant de politiques des publics que d'institutions de rattachement. Le CESER préconise que la Région et l'Etat en région innovent ensemble dans la gouvernance régionale des musées en expérimentant en Bretagne **une nouvelle fonction d'« ensemblier » des « musées de France » visant à renforcer leur structuration régionale.**

Dans un contexte d'aggravation des contraintes financières, en particulier d'une raréfaction dommageable des ressources publiques, ainsi que dans la perspective de réforme territoriale, cette **gouvernance régionale novatrice**, en favorisant **la mise en réseau, la coordination et la mutualisation des actions et des acteurs des « musées de France »**, serait de nature à améliorer leur efficience, tant du point de vue économique – y compris touristique - que culturel. Pour relever ce défi organisationnel et économique, le CESER préconise d'engager **une réflexion régionale sur la gouvernance et le modèle économique des « musées de France » en Bretagne** avec pour objectif la sauvegarde et le développement de leur rôle éducatif, culturel et touristique.

Pour les « musées de France » à rayonnement régional, national voire international, le CESER préconise d'étudier l'intérêt d'une **gouvernance régionalisée de type « établissement public de coopération culturelle »** (EPCC), par exemple pour le **Musée de Bretagne** (dimension régionale) ou le **Musée de Préhistoire de Carnac** (dimension internationale avec le projet d'inscription du site au patrimoine mondial de l'UNESCO). Par ailleurs, au vu de la richesse du patrimoine naturel de la Bretagne, le CESER suggère d'engager une **étude sur la création d'un muséum régional d'histoire naturelle en Bretagne**, « musée de France » dont la vocation serait autant scientifique, éducative et culturelle que touristique. Dans un souci d'efficience, celui-ci pourrait être créé à partir de la mutualisation de ressources, de la coopération et de la mise en réseau de structures existantes (ex : Océanopolis, Universités, sites locaux du Muséum national d'histoire naturelle, Muséum d'histoire naturelle de Nantes, mécénat, etc.).

4.4. Relever le défi technologique du développement numérique des musées

La Bretagne dispose de nombreux atouts numériques, or les musées accusent un certain retard en ce domaine, malgré quelques expérimentations prometteuses. Le CESER préconise de renforcer cette dynamique par l'élaboration et la mise en œuvre d'une **stratégie numérique régionale des « musées de France »**, en s'appuyant sur la mutualisation des coûts et sur la nouvelle gouvernance présentée au point précédent. Il s'agit là d'un enjeu autant culturel que d'attractivité touristique ou d'aménagement du territoire. Cette stratégie numérique devrait être centrée sur les usages du visiteur *in situ* et en ligne. Elle pourrait être expérimentée dans un premier temps, à l'échelle régionale, sur des actions éducatives et culturelles en direction des jeunes publics, dans le cadre scolaire et en dehors, en y associant le Conseil régional des jeunes lycéens et apprentis de Bretagne.

Le CESER demande que cette stratégie régionale numérique des « musées de France » soit mise au service de l'amélioration de leur **communication en direction du grand public, en s'articulant mieux aux offres touristiques** afin de renforcer l'attractivité régionale. Par ailleurs, le CESER recommande que la Région mobilise ses partenaires sur les dispositifs numériques d'amélioration de l'**accessibilité des musées aux personnes en situation de**

handicap (ex : label « tourisme et handicap ») ainsi qu'aux **autres publics éloignés ou empêchés**.

Le CESER préconise une *conservation numérique* systématique, dès que possible, des *expositions temporaires d'intérêt régional et national* des « musées de France », pour en faire un patrimoine régional pérenne au bénéfice des générations présentes et futures, à faire rayonner au niveau national, européen et international. Le Conseil régional pourrait prendre l'initiative, en partenariat avec la DRAC, de mobiliser les parties-prenantes du portail des cultures de Bretagne, *Bretania*, sur ce projet.

Ces outils, usages et médiations numériques ne peuvent venir qu'en **appui aux médiations humaines, sans s'y substituer**.

4.5. Renforcer le soutien régional aux actions éducatives et culturelles des « musées de France »

Les « musées de France » mènent déjà de nombreuses actions éducatives et culturelles mais celles-ci ne sont pas suffisamment connues par leurs bénéficiaires ou relais potentiels, ni valorisées. Le CESER recommande donc de renforcer le soutien régional à la **mutualisation de la communication des musées sur leurs actions éducatives et culturelles** (pôle d'expertise et de ressources des publics, diffusion numérique...).

Le CESER préconise l'organisation d'une *biennale régionale de l'éducation artistique et culturelle* en Bretagne, avec tous les acteurs concernés, y compris les « musées de France ». Celle-ci serait à articuler avec l'enjeu des temps et rythmes de l'enfant, scolaires et autres. De plus, le CESER demande que la Région conditionne dorénavant son aide à l'élaboration des **projets scientifiques et culturels des musées**, à la présence d'un **volet « parcours d'éducation artistique et culturelle »**. Le CESER préconise aussi de créer un dispositif « **Karta patrimoine** » afin de donner une plus grande visibilité à ce dernier, incluant les musées. L'aide régionale devrait comprendre une **prise en charge totale ou partielle du coût des transports lié aux visites scolaires patrimoniales**, lorsqu'elles ont lieu en Bretagne (ex : gratuité des trajets en TER). Ces aides aux visites et aux projets avec les « musées de France » devraient être accessibles à l'ensemble des filières d'enseignement, y compris aux centres de formation d'apprentis.

Le CESER souhaite que la Région renouvelle et pérennise son **appel à projets pluriannuel « Sensibilisation et éducation des jeunes au patrimoine »** en y intégrant de manière plus explicite les « musées de France ». Il souhaite qu'il en soit de même pour l'**appel à projets régional « Place aux jeunes »**. Le CESER préconise aussi d'expérimenter en Bretagne un dispositif de type « *Lycéens et apprentis au cinéma* » mais avec les musées – « *Lycéens et apprentis au musée* » - en rendant acteurs les jeunes, voire « médiateurs-relais » des actions. S'agissant **des jeunes les plus éloignés des musées, les actions qualitatives « sur-mesure »**, en petits groupes et sur la durée sont à privilégier – *in situ et hors les murs* -avec des partenaires relais (associations de solidarité, éducation populaire, bénévoles et professionnels de l'action sociale, artistes, CCAS, Conseils généraux, CAF/MSA, Missions locales, Maisons familiales rurales, Réseau information jeunesse...).

Pour favoriser l'accès des jeunes aux musées, le CESER préconise la création d'un « **PASS musées** » **régional avec gratuité d'accès pour les moins de 26 ans** aux collections permanentes et des tarifs réduits pour l'accès aux expositions temporaires et à l'offre culturelle des musées, mais aussi à d'autres visites patrimoniales. Ce PASS, coordonné et mutualisé entre les musées et leurs autorités de rattachement, pourrait être intégré à une **carte numérique multiservices**, incluant des tarifs de transports avantageux (ex : carte *Korrigo*), et être élargi à

d'autres activités, sorties, événements culturels ou sportifs (ex : billets jumelés festival/musée ou match/musée)

Au-delà des jeunes publics, le CESER préconise de renforcer le soutien régional aux initiatives territoriales permettant d'élargir et de diversifier les publics des « musées de France », en particulier auprès des publics familiaux. A cette fin, il suggère le lancement d'un **appel à projets régional partenarial « Musées pour tous »** afin d'aider les projets en direction des publics éloignés ou empêchés et ceux améliorant l'accessibilité des musées aux personnes en situation de handicap. Les actions soutenues pourraient être valorisées lors d'un événement régional annuel, par exemple à l'occasion de la Nuit européenne des musées. Le mécénat de compétences à fonction sociale et culturelle (ex : mise à disposition de personnel par les entreprises) pourrait aussi être encouragé.

Le CESER préconise également que le soutien financier de la Région aux **investissements structurants des bâtiments** des musées soit désormais conditionné à la présence d'**espaces dédiés à la pédagogie et à la médiation** (ex : ateliers créatifs, accueil de groupes scolaires...) favorisant la participation active des visiteurs. L'aménagement de **lieux de convivialité** et de partage, de respiration et de détente doit aussi être fortement encouragé (ex : « cafés-musées », aires de jeux pour enfants...).

La priorité des priorités doit être donnée au **développement des moyens humains qualifiés et permanents des services des publics des « musées de France » en Bretagne**. La question du maintien de l'appellation « Musée de France » et du soutien de la Région devrait être posée lorsque les musées ne respectent pas cette obligation légale. Le CESER préconise que la Région et l'Etat agissent de concert auprès des autorités locales des « musées de France » pour que tous soient incités à être dotés, **à l'échéance de 2020**, d'un tel service professionnel, en conditionnant leurs aides à cette exigence, y compris en termes de **qualification, de qualité et de pérennité des emplois concernés**. Pour les musées de petite taille et disposant de faibles moyens financiers, la **mutualisation de services des publics** entre plusieurs musées ou sites patrimoniaux est à encourager.

Le CESER recommande à la Région de prendre l'initiative d'une réflexion sur la **formation initiale et continue des professionnels des musées en charge des services des publics et de la médiation**, de leur adéquation aux besoins, de leurs débouchés en termes de métiers, de qualité et de pérennité des emplois. Cette réflexion régionale devrait être élargie à la **formation de l'ensemble des acteurs relais des musées** : enseignants et enseignants conseillers-relais, personnel de direction des établissements d'enseignement, agents territoriaux en charge des actions sociales et culturelles, organismes de formations sanitaires et sociales, professionnels et bénévoles associatifs en lien avec les jeunes et les publics éloignés (dont ceux de l'éducation populaire), associations d'Amis de musées, chambres consulaires et entreprises privées... Cette réflexion régionale s'enrichirait à s'ouvrir à des **expériences européennes et internationales**, certains pays étant beaucoup plus avancés que la France dans la mise en œuvre d'une culture des publics (ex : Canada/Québec, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique...).

Conclusion : De la conservation... à la conversation

La Bretagne et ses « musées de France » disposent de nombreux atouts pour développer leur rôle éducatif et culturel. Que ce soit dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle scolaires ou en dehors, une réelle dynamique est à l'œuvre dans les territoires, malgré des situations et des moyens très hétérogènes. La Région Bretagne et l'Etat en région coopèrent déjà de manière fructueuse sur de nombreuses actions liées aux « musées de France ». L'enjeu essentiel est aujourd'hui d'affirmer une fonction d'ensemblier régional permettant de soutenir, fédérer et structurer régionalement les dynamiques existantes au niveau local, en commençant par les stratégies envers les jeunes publics.

Favoriser l'accès de tous aux musées par des médiations humaines et technologiques adaptées à chacun est un enjeu d'égalité républicaine et de cohésion sociale qu'il faut parvenir à mieux conjuguer avec celui du développement économique régional, en particulier sur le plan de l'attractivité touristique. Les perspectives de réforme territoriale et les contraintes financières sont à considérer comme une opportunité pour la réflexion, l'anticipation et le développement de nouvelles coopérations et mutualisations plus efficaces et créatives entre tous les acteurs des « musées de France », voire au-delà.

De la conservation à la conversation, les « musées de France » ont tous les arts pour continuer à être ces lieux de mémoire, de sciences et de culture, d'éducation, d'inspiration, de partage et de délectation qui attirent et enchantent leurs visiteurs, de Bretagne et d'ailleurs.